

Zeitschrift: Animato
Herausgeber: Verband Musikschulen Schweiz
Band: 18 (1994)
Heft: 5

Artikel: Les problèmes de l'enseignement en groupe
Autor: Herrmann, Esther / Joliat, Etienne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-959197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les problèmes de l'enseignement en groupe

Les discussions au sujet de l'enseignement en groupe ne sont pas nouvelles. A chaque fois que la récession s'installe, elles refont surface. Comme nous nous trouvons dans une période de récession importante dont l'essor commence heureusement à se dissiper lentement, nous pourrions profiter de l'occasion pour réfléchir de manière approfondie au sujet de l'enseignement en groupe et sur ses conséquences à long terme.

Si nous parlons d'enseignement en groupe, il faut tout d'abord se mettre d'accord sur sa définition: «L'enseignement en groupe consiste à enseigner la pratique d'un instrument à plusieurs élèves simultanément.»

Cette leçon collective remplace la leçon individuelle mais pas la musique d'ensemble. Ainsi, j'ai choisi une définition telle que la reconvoit les autorités, c'est-à-dire sous l'aspect économique, puisqu'une leçon de groupe est moins onéreuse.

En cette période difficile, c'est cette forme-là d'enseignement que l'on requiert, mais avec des exigences auxquelles il ne peut pas prétendre: remplacer l'enseignement individuel. La force de l'enseignement en groupes se caractérise par l'enseignement «pragmatique-social», alors que l'enseignement individuel tend à favoriser l'action personnelle. A regarder les deux modèles d'enseignement

veau: elles ont donc choisi d'introduire l'enseignement individuel. Ainsi, l'éducation musicale a occupé le premier plan. Dès lors, les écoles de musique commencent à se développer. Pourtant, dès que des difficultés financières se profilent, les écoles de musique en font les frais et l'enseignement individuel ne semble plus être en mesure d'être soutenu par les pouvoirs publics. Il ne reste plus aux écoles de musiques qu'à imposer des mesures impopulaires telles que l'instauration de listes d'attente, le renvoi d'élèves, la diminution du temps des leçons ou la diminution du salaire des enseignants, en passant par l'augmentation des écolages.

Ainsi, les autorités apportent, au travers de l'enseignement en groupe pour tous, des solutions pour sortir les écoles de musique de leur mauvaise posture. Leurs solutions prennent ainsi l'allure d'ordre auquel il faut se soumettre. Ce faisant, elles nous donnent, pour la première fois, un modèle plus défini. Par contre, il paraît bien évident qu'elles ne connaissent pas tout ce qu'il implique l'enseignement en groupe ainsi que ses conséquences. Les autorités ne se préoccupent pas de la formation de professeurs qualifiés, des buts de la musique et des moyens pour y parvenir.

Problèmes liés aux élèves

L'enseignement en groupe peut être très motivant pour les enfants et pour les jeunes. L'étude de la musique, pour la plupart des élèves, est un hobby librement choisi qui est entrepris avec plaisir et sérieux. Elle rapproche les exécutants les uns des autres, car le fait de jouer ensemble, d'improviser, est finalement possible après quelques heures déjà, soit sur son propre instrument ou sur un instrument à percussion.

Suivre un enseignement en commun permet de se comparer aux autres, ce qui est souvent stimulant. L'enseignement en groupe peut s'avérer utile lors du passage de l'initiation musicale à l'apprentissage de l'instrument, afin de dissiper la crainte ou même la peur de se trouver seul devant une personne inconnue.

Même durant la puberté qui s'avère être un passage souvent difficile pour les jeunes, une année intermédiaire d'enseignement en groupe représenterait un soutien social, tout en stimulant leur motivation. Quelques élèves, à cet âge, - il faut le reconnaître - ne font pas grand cas de l'enseignement dispensé. Ceux qui sont particulièrement doués et

ceux qui le sont moins n'y trouvent pas suffisamment d'exigences, d'encouragement et de soutien. Lorsque plusieurs élèves dérangent les leçons par leur comportement asocial, il faut, suivant les circonstances, modifier la manière du procédé.

L'enseignement en groupe n'est pas très judicieux non plus, lorsque les intérêts des élèves s'étoient ou quand les progrès du groupe sont trop dissemblables.

Comme on peut le constater, l'enseignement en groupe n'est pas nécessairement un enseignement applicable pour une longue durée. Cependant, à certaines périodes, il apportera aux élèves davantage de motivation et de diversité.

On peut dès lors se poser la question, à savoir si l'enseignement de l'instrument doit se faire selon un seul système, ou en alternant les deux, ou si l'enseignement en groupe, selon les circonstances, doit venir compléter l'enseignement individuel. Une forme mixte, comportant trois leçons individuelles pour une leçon en groupe, pourrait être envisagée.

Problèmes liés au corps enseignant et à sa formation

Lors de discussions avec le corps enseignant, on ressent souvent une grande retene à l'égard de l'enseignement en groupe. Ceci est bien compréhensible, si l'on pense que les professeurs n'ont été formés que pour l'enseignement individuel. Ils n'ont pas la formation requise pour enseigner à des groupes. De plus, il faut beaucoup de temps pour se faire aux idées nouvelles.

D'habitude, l'enseignement en groupe est dispensé comme l'enseignement individuel, ce qui amène à dire que l'attention du professeur est accordée à un élève à tour de rôle, alors que les autres élèves restent inactifs.

Les aspects pédagogiques et psycho-sociologiques qui font la véritable valeur de l'enseignement en groupe ne sont pas visibles au premier abord.

Des connaissances en dynamique de groupe, en psychologie sociale, en improvisation de groupe, sont quelques facettes qui font défaut aux professeurs et sont pourtant indispensables à un enseignement de qualité.

En outre, il serait très utile de proposer aux professeurs une possibilité attractive de se perfectionner tout en continuant d'enseigner.

Même si j'étais tentée de recommander l'enseignement en groupe, il me paraît encore plus important de donner au corps enseignant, siège formé à ce genre d'enseignement, la possibilité de pratiquer des styles d'enseignement différents qui s'adaptent aux élèves suivant les circonstances.

On pourra laisser les enseignants choisir la manière de donner leurs leçons: soit en faisant assister quelques élèves à une leçon individuelle, soit en

donnant occasionnellement une leçon en groupe. Ainsi, des programmes spéciaux et des idées pourraient être enfin réalisées.

Au début, il ne sera pas facile aux professeurs de s'adapter à cette liberté de choix. Les centres de formation devraient s'en soucier et insérer ce sujet dans leur plan de formation.

Problèmes liés aux autorités

Les autorités, nous l'avons déjà dit, ignorent pourquoi l'enseignement en groupe ne remplace pas l'enseignement individuel, mais constitue une autre forme d'enseignement. Elles attendent de l'enseignement en groupe qu'il remplace l'enseignement individuel, tout en conservant la qualité de celui-ci. Il faut aussi qu'il soit moins onéreux, qu'il satisfasse aux exigences de l'enseignement instrumental, même si son cadre n'est pas clairement défini. Ce faisant, elles confondent leurs compétences financières avec les compétences objectives propres aux spécialistes.

Enseignement en groupe ou leçon individuelle?

L'enseignement musical en groupe ne déploiera toute sa valeur et tout son sens que s'il est organisé dans un contexte judicieux. Les rapports entre les mandats fixés par la société et l'enseignement en groupe ne relèvent pas seulement du domaine financier, mais ils doivent être considérés d'un point de vue didactique. Cet enseignement est, ou devrait être, un problème de pédagogie musicale et non pas un problème financier. Si nous admettons que l'enseignement en groupe, suivant la situation, est judicieux, on va nous prendre au mot et il sera impossible pour tous; j'y vois là un abus de compétence.

Il est urgent d'instaurer une didactique de l'enseignement en groupe, pour en rechercher les objectifs et les limites. Il faut le comparer avec l'enseignement individuel, pour mesurer les avantages et les inconvénients des deux modes d'enseignement. Parallèlement, il faut mettre sur pied un vaste domaine expérimental pour étudier les possibilités et les avantages qu'il offre un travail en groupe.

En fin de compte, les autorités, se basant sur des travaux de spécialistes, ne peuvent que fixer le cadre dans lequel les écoles de musique vont évoluer. Cependant, un changement qui conduirait à substituer tout de suite l'enseignement en groupe à l'enseignement individuel n'est guère envisageable.

En ce qui nous concerne, nous devons tous avancer en même temps et dans la même direction. Pour le moment, il faut rechercher des solutions individuelles, propres aux différentes écoles de musique, en regard des données actuelles et des exigences des bailleurs de subventions. Esther Herrmann

(Traduit en français par Etienne Joliat)



Esther Herrmann
est
Doyenne de la section
Ecole de Musique de
Bienne et membre du
Comité de l'ASEM.
(Photo: C. Ho.)

nement de plus près, nous pouvons constater que les avantages de l'un constituent des inconvénients pour le second. Par conséquent, les buts de ces deux formes d'enseignement ne peuvent pas être identiques.

La situation actuelle

L'enseignement individuel de la musique est très efficace et si chaque branche de culture générale était dispensée de pareille manière, elle le serait aussi.

Lorsque les autorités requrent le mandat de fonder des écoles de musique, elles ne formulèrent pas de directives précises et plus particulièrement ce qui concerne les buts et les programmes. Les écoles de musique, en toute conscience et selon leurs propres appréciations ont fait de leur mieux pour dispenser un enseignement instrumental de bon ni-

Erwachsenenunterricht nach Mass

Ein flexibles Unterrichtsmodell an der Sozialen Musikschule Zürich

Als Beitrag zum 1. Europäischen Freizeitforum, welches 1988 in Zürich mit einer Reihe von Veranstaltungen durchgeführt wurde, lancierte die Soziale Musikschule Zürich ein neues Unterrichtsprogramm für Erwachsene, das bald auch andernorts auf reges Interesse stieß.

Auf Grund der damals bereits langjährigen Erfahrungen im Bereich Erwachsenenunterricht an dieser Schule, die seit ihrem Bestehen keine Alterslimite für die an ihr ausgebildeten Schüler kannte und in beschränktem Masse von jener auch bereits erwachsenen Schülern eine Aufnahme ermöglichte, sollte dieses neue Modell einigen besonderen Gegebenheiten beim Unterrichten von Erwachsenen Rechnung tragen. Insbesondere bestand ein Bedürfnis, auch jenen Erwachsenen einen geregelten Unterricht anbieten zu können, die z.B. wegen ihrer Berufstätigkeit Mühe hatten, sich an die geltende Schulordnung mit der üblichen Absenzengelung zu halten, und die deswegen überhaupt auf eine musikalische Fortbildung verzichteten, die sie sich eigentlich wünschten. Im weiteren war es uns wichtig, Erwachsene - auch Eltern - im Sinne der Förderung einer sinnvollen Freizeitgestaltung, anzuregen, eine frühere, irgendwann aufgegebene musikalische Aktivität wieder aufzunehmen. Schliesslich ist es uns ein Anliegen, gemeinsames Musizieren in der Familie, im Freundeskreis oder in grösseren Gruppen zu fördern und die dafür nötige Unterstützung und Hilfe anzubieten.

Gefragt war also ein Modell für einen flexibel gestaltbaren «Musikunterricht nach Mass», insbesondere für musikalisch vorgebildete Erwachsene, die ihr Instrumentalspiel verbessern, unter Anleitung wieder aufnehmen möchten. Wir stellten uns auch vor, bestehenden Kammermusik- und anderen Musiziergruppen die Möglichkeit zu bieten, ihre zum gemeinsamen Musizieren ausgewählten Werke mit zeitlich befristeter professioneller «Unterstützung nach Mass» zu erarbeiten.

- mit dem Kursgeld weitgehend Kostendeckung erzielt wird.

Die Unterrichtsbedingungen

Die wesentlichen Grundregeln, nach denen dieser «Unterricht nach Mass» an unserer Schule durchgeführt wird, sind die folgenden:

Für den Schüler (einzelnd oder als Gruppe) gilt, dass er sich jederzeit zum Unterricht einschreiben kann. Er kann wählen zwischen 5 und 10 Lektionen à 60, 45 oder 30 Minuten. Sofern ihm die Schulleitung eine verfügbare Fachlehrkraft zuweisen kann, wird die Aufnahme bzw. die Zuteilung zum Unterricht bestätigt. Bei erstmaliger Anmeldung wird jedoch in der Regel vorgängig eine Kontaktnahme zwischen Lehrkraft und Schüler veranlasst und die Aufnahme erst nach Zusage beider Seiten bestätigt. Sobald das gleichzeitig in Rechnung gestellte Kursgeld überwiesen ist, erhält der Schüler Gelegenheit, mit der zugewiesenen Lehrperson die gebuchten Lektionen frei zu vereinbaren. Lektionen, die nicht innerst 6 Monaten belegt werden, verfallen ohne Anspruch auf eine Rückerstattung. Die Unterrichts-«Abos» können auch vor Ablauf von 6 Monaten beliebig erneuert werden.

Für die Lehrkräfte gilt, dass sie sich freiwillig an diesem Unterrichtsmodell beteiligen können; Schüler werden ihnen nur nach Rücksprache zugeteilt. Sie verpflichten sich aber, die vereinbarten Lektionen in Absprache mit dem Schüler innerhalb der gegebenen Frist zu erteilen. Sie sind gehalten, dafür zu sorgen, dass keine Lektionen wegen Überschreitung der Frist verfallen. Entschädigt werden die Lehrkräfte gemäß ihrer Besoldungseinstufung. Die Auszahlung erfolgt nach Erfüllung der Unterrichtsvereinbarung mit der nächstfolgenden monatlichen Lohnvergütung.

Attraktiver Wiedereinstieg

Von den vielseitigen Erfahrungen mit diesem Unterrichtsmodell ist die Feststellung interessant, dass ein grosses Bedürfnis nach individuellem und flexiblem Unterricht vor allem bei einem geplanten «instrumentalen Wiedereinstieg» besteht. Dem-

entsprechend übersteigen die Einschreibungen für Einzelunterricht noch bei weitem die Inanspruchnahme unseres Unterrichtsangebotes durch bestehende Kammermusik- und andere Ensembles. Immerhin haben sich aber aus dem Kreise unserer «Schüler auf Zeit» etliche aktive Musiziergruppen von Bestand gebildet, während andererseits das Musizieren wieder so wichtig wurde, dass sie sich für die Fortsetzung des Unterrichts zum Eintritt in den regulären Schulbetrieb entschlossen.

Otto Guggenbühl

PIANO-ECKENSTEIN
Seit 1861 tonangebend.

Spielen Sie mal wieder Brahms - bei uns gibt es Tasten genug.



Leonhardsgraben 13 · 4051 Basel
Wählen Sie 261 77 90